

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

Convocations : Journal Officiel du 8 juin 2016  
Tout ménage du 16 juin 2016

Présidence : M. Alexis Choffat, vice-président  
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

23 citoyen-ne-s présent-e-s

## Ordre du jour :

1. Informations sur la révision du plan d'aménagement local ;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
3. Présentation et approbation des comptes 2015 ainsi que des dépassements budgétaires ;
4. Abrogation du règlement de la police du cimetière de 1899, remplacé par le règlement de la police locale de 1991 ;
5. Divers ;

---

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.  
Deux scrutateurs sont nommés : MM André Maillard & J.-Pierre Rovelli.

### 1. Informations sur la révision du plan d'aménagement local

M. Mario Fleury, conseiller, donne un rapide résumé et historique de ce dossier.

Cette présentation fait suite à la séance du 28 juin 2016 qui expliquait plus précisément les changements et projets à venir.

Mme Stéphanie Ernst, ingénieure au bureau Buchs & Plumey est présente et apporte les informations relatives à ce dossier.

Il était prévu de donner cette information en début d'année mais le dossier a pris du retard, notamment en raison de la Conception directrice cantonale en matière d'aménagement du territoire et la possibilité offerte à la commune de Courchavon d'intégrer, sous certaines conditions, le pôle urbain de Porrentruy. Si de grands changements devaient encore intervenir sur les documents présentés, une information complémentaire serait encore donnée à une prochaine assemblée communale.

Les plans, les limites d'urbanisation, les extensions futures, les zones et les changements sont expliqués aux citoyens présents.

Tous les documents sont consultables au secrétariat communal et le secrétariat, les autorités et le bureau d'ingénieurs restent à disposition pour toutes questions complémentaires.

### **Discussion / questions :**

M. J.-Pierre Broquet demande si la taille des futures parcelles est fixée ? les parcelles, vu les indices d'utilisation du sol (0.25) limitera les parcelles à des surfaces de 600 à 800 m<sup>2</sup>.

M. J.-Pierre Rovelli relève que le secteur prévu pour l'habitat individuel Au Faubourg est plus éloigné de la gare que les 500m conseillés. Ces 500m sont une indication de principe, quelques mètres d'écart ne changent pas et l'emplacement est idéal.

### 2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 janvier 2016 est lu par Mme Sylvia Hügli, conseillère, et approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

Correction : point 5 (page 4) – discussion – M. J.-Pierre Rovelli indique que ce n'est pas lui qui a posé la question relative aux propriétaires du pont.

Remarque : après contrôle de ses notes, la secrétaire confirme l'erreur, en fait il s'agissait de M. Walther Amstutz.

### 3. Présentation et approbation des comptes 2015 ainsi que des dépassements budgétaires

Des exemplaires des comptes sont disponibles pour les personnes présentes.

Le Maire donne connaissance des comptes et apporte les informations y relatives.

Autorités et administration générale : compte 130.436.00 dédommagement de tiers = remboursement de l'assurance suite au cambriolage subit en 2014.

Travaux publics, plans de zones, communication : prestations de tiers pour entretien, montant moins important que prévu car pas de problème durant l'année. Eclairage public : redevances – remboursement FMB : montant plus important qu'habituellement en raison d'un rattrape de 2014, remboursement de tiers : remboursement des FMB suite à erreurs de facturation.

Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile : pas de commentaire.

Instruction, formation, culture et sport : bâtiments - prestations de tiers pour entretien : déplacement et remplacement de la porte d'entrée du bâtiment de la halle.

Aide sociale et santé publique : aide sociale : aide sociale versée à des citoyens de notre commune, situations qui ne sont pas nécessairement connues lors de l'élaboration du budget.

Economie publique : pas de commentaire.

Finances : intérêts des dettes : intérêts moins importants car renouvellement des crédits à taux fixes à des conditions très intéressantes. Amortissements : plus importants que prévus. Charges des immeubles du patrimoine : sont mis à charge l'élimination des déchets verts. Rendement des immeubles – appartement de Courchavon : prestations de tiers : travaux effectués dans l'appartement (réparations et remplacements dû aux années). Dédommagement de tiers : remboursement de l'assurance des anciens locataires.

Impositions : Provisions – augmentation de la provision existante pour diminution d'impôts de Fr. 150'000.--(total Fr. 300'000.--). Revenus des personnes physiques : montant stable mais un changement aura lieu sur l'année 2016, la provision sera utilisée si besoin. Revenu des personnes morales : légère baisse en rapport à 2014.

Services communaux : les services des déchets, des eaux propres bouclent avec un léger bénéfice. Le service des eaux usées : nous avons porté la taxe épuration des nouvelles constructions du lotissement en amortissement de la dette liée au bilan.

Exploitation forestière : ce service boucle avec un bénéfice de Fr. 7'219.90.

Comptes administratifs :	charges Fr.	1'406'356.90	produits	Fr.	1'496'014.40
Services communaux :	charges Fr.	304'847.25	produits	Fr.	301'340.70
Total	charges Fr.	1'711'204.15	produits	Fr.	1'797'355.10

**Soit un bénéfice de Fr. 86'150.95**

Alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 42'850.--

Le Maire communique également l'état des investissements et les points importants au bilan.

La dette a été diminuée d'environ Fr. 150'000.--.

Il lit également le rapport de vérification des comptes, établi par la fiduciaire BDO.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion** : aucune

**Votation** : l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2015 ainsi que les dépassements budgétaires.

#### 4. Abrogation du règlement de la police du cimetière de 1899, remplacé par le règlement de la police locale de 1991

Dans le courant de l'année dernière, le Canton a demandé aux communes d'établir un inventaire des règlements communaux. Il a été constaté que lors de la votation du règlement de police locale de 1991, l'ancien règlement de la police du cimetière de 1899 n'avait pas été abrogé.

Ce point ne nécessite pas d'explications plus détaillée, en fait il s'agit d'une procédure administrative pour régulariser la situation.

Lorsque l'extrait du présent point sera transmis au canton, ces derniers pourront procéder à l'abrogation dudit règlement.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion** : aucune

**Votation** : l'assemblée accepte à l'unanimité l'abrogation du règlement de la police du cimetière de 1899, remplacé par le règlement de la police locale de 1991.

#### 5. Divers

Le Maire donne un état des travaux en cours :

TRAVAUX ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE MORMONT : une rencontre et discussion avec le bureau d'ingénieurs a eu lieu ce jour, le Conseil espère pouvoir présenter et voter le crédit nécessaire avant 2017.

PONT DU TUNNEL (LES PERCHES) : les travaux ont pris du retard car avant de les débiter il fallait requérir l'engagement des propriétaires et de plus les conditions météorologiques n'étaient pas favorables.

#### Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. J.-Pierre Broquet demande quels travaux sont publiés dans le Journal Officiel par le Canton sur notre commune ? Il s'agit de travaux prévus dans le cadre des compensations A16. Création de bras mort du côté de Courtemaîche et d'un étang, démontage de deux cabanons, coupes d'arbres et nouvelles plantations.

M. J.-Pierre Rovelli demande quelle a été la position du Conseil face à cette demande de permis de construire ? Le Conseil n'a pas émis d'opposition mais avait demandé à ce que tous les exploitants et propriétaires soient informés. Toutefois, certains n'ont pas été informés et cela pose des problèmes d'accès. Des discussions doivent encore avoir lieux.

M. J.-Pierre Broquet revient sur la passerelle Pont Calende, qui est chargé de l'entretien de ce chemin ? actuellement il y a énormément d'orties et de rumex. Le Maire va faire le nécessaire.

M. André Maillard demande quel a été le résultat des élections libres ? il n'a pas vu de liste affichée. En effet, nous avons affichée la liste quelques jours plus tard. Une personne du village a reçu 15 voix et a refusé son élection. Dès lors, le Conseil a décidé de demander une dérogation au Canton pour finir cette législature avec un conseiller en moins et une modification du règlement communal d'organisation sera présentée à l'assemblée pour réduire les membres de l'exécutif communal.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite de bonnes vacances.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal et souhaite également de bonnes vacances aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h30.

Courchavon, le 10 août 2016

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : \_\_\_\_\_

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber

Le Président :

Charles-André Lehmann